



**PRÉFET
DE LA
DORDOGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS AU PUBLIC

Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'État dans le département de la Dordogne

Le public est informé que le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) de l'Etat dans le département de la Dordogne, relatif à la quatrième échéance 2024-2029 de la directive européenne n° 2002/49/CE portant évaluation et gestion du bruit dans l'environnement, est mis à la disposition du public pendant deux mois, à compter du 14 octobre 2024 jusqu'au 13 décembre 2024 inclus.

Les infrastructures de transports terrestres concernées par ce projet de plan sont l'A89 et des portions de la RN 21 et de la RN 221.

Le projet de plan est consultable durant la période indiquée sur le site internet des services de l'Etat en Dordogne : <https://www.dordogne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-Mise-a-disposition-du-public>

Durant toute la durée de la consultation, les personnes physiques ou morales pourront adresser leurs observations par messagerie sur la boîte suivante: ddt-seer-rgdpf@dordogne.gouv.fr